



HAL
open science

Une honteuse exploitation des esprits et des porte-monnaie?

Jean-François Mayer

► **To cite this version:**

Jean-François Mayer. Une honteuse exploitation des esprits et des porte-monnaie?: Les polémiques contre l'Armée du Salut en Suisse en 1883 et leurs étranges similitudes avec les arguments utilisés aujourd'hui contre les "nouvelles sectes". Les Trois Nornes. 1985, Une honteuse exploitation des esprits et des porte-monnaie? Les polémiques contre l'Armée du Salut en Suisse en 1883 et leurs étranges similitudes avec les arguments utilisés aujourd'hui contre les "nouvelles sectes", 2-88210-000-0. hal-01575745

HAL Id: hal-01575745

<https://hal.science/hal-01575745>

Submitted on 21 Aug 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jean-François Mayer

**UNE HONTEUSE
EXPLOITATION
DES ESPRITS
ET DES PORTE-MONNAIE**



Les Trois Nornes

Jean-François Mayer

UNE HONTEUSE EXPLOITATION
DES ESPRITS
ET DES PORTE-MONNAIE ?

Les polémiques contre l'Armée du Salut
en Suisse en 1883
et leurs étranges similitudes
avec les arguments utilisés aujourd'hui
contre les "nouvelles sectes"

L E S T R O I S N O R N E S
C.P. 83 - 1700 Fribourg 5 - Suisse

Diffusion en France: Pardès - B.P. 47 - 45390 Puiseaux

Première édition, novembre 1985

Imprimé en Suisse

Tous droits réservés pour tous pays

ISBN 2-88210-000-0

"(...) il importe essentiellement à l'avenir de nos libertés (...) que la mémoire du passé ne s'efface pas. Elle sera pour un grand nombre un sujet de réflexions salutaires." ¹

"A saint always sees everyone in the world - even the worst possible thief - as a saint. Similarly, a thief will see even the most divine saint as a thief. We judge others according to our own standard, according to our own realisation."

Sri Chinmoy ²

Dans certains milieux, la mode est à la dénonciation des sectes:

"Ils mentent au nom de Dieu; ils violent les lois au nom de Dieu; ils commettent des escroqueries au nom de Dieu; ils tueraient au nom de Dieu et sans le moindre scrupule."

Description familière. Chacun sait, n'est-ce pas, que des sectes qualifiées de "dangereuses" érigent le mensonge en pratique quotidienne, contournent allègrement les lois (tout en les invoquant lorsqu'il s'agit de bénéficier de leur protection) et n'ont d'autre aspiration que de se procurer de l'argent par tous les moyens. Il suffit de lire les journaux pour être informé.

Le passage cité ci-dessus est d'ailleurs extrait d'un journal. Mais il a été publié il y a plus de cent ans - le 22 octobre 1883 exactement, dans un quotidien de Lausanne, **La Revue**. L'infâme secte dénoncée? **L'Armée du Salut**. Oui, vous avez bien lu: les ancêtres directs de ces chrétiens sympathiques et dévoués qui soulagent tant de personnes dans la misère.

Il y a un siècle, on les accusait de beaucoup de méfaits. Curieusement, ces critiques pourraient souvent être reprises mot pour mot dans les publications des mouvements "anti-sectes" actuels. Ce qui pose à l'historien quelques sérieuses questions...

Plusieurs auteurs anglo-saxons mentionnent des cas semblables dans d'autres contextes. David G. Bromley et Anson D. Shupe expliquent comment, au XIXe siècle, bien des Américains ont vu dans le catholicisme romain un véritable "cheval de Troie", un dangereux potentiel de subversion et l'exemple d'une manipulation éhontée des individus dans des buts financiers³ - toutes choses qui suscitaient une très sincère indignation, d'autant plus que de sensationnels témoignages d'ex-religieuses venaient appuyer cette offensive et dévoiler les crimes et les turpitudes des couvents...⁴

S'attachant particulièrement à l'examen de certains thèmes de la polémique contre les shakers au siècle dernier, Donald E. Miller conclut qu'il existe un **modèle de réaction uniforme** à l'égard de bien des nouveaux mouvements religieux à travers l'histoire⁵.

On comprend donc qu'un spécialiste tel que Harvey Cox en arrive à parler de "structures profondes"⁶ et de "mythes sanctionnant la persécution religieuse"⁷. Parmi ces thèmes mythiques récurrents qui caractérisent les critiques articulées par la majorité contre des minorités, Cox énumère par exemple: le "mythe de la subversion" (le mouvement constitue une menace pour la société); le "mythe de la dissimulation" (les adeptes sont des hypocrites, ne disent pas la vérité, mentent sciemment); le "mythe du mauvais oeil" (la rumeur publique explique les "incompréhensibles" conversions comme le résultat de méthodes relevant de l'hypnotisme, de la manipulation mentale, du "lavage de cerveau").

Ce qui frappe, c'est avant tout le caractère **interchangeable** des accusations, d'un siècle à l'autre et d'un groupe à l'autre:

"Les thèmes sont répétés, comme s'il s'agissait du même scénario et que seuls les noms des acteurs devaient être changés." ⁸

L'étude comparative des thèmes utilisés contre des groupes marginaux n'en est encore qu'à ses balbutiements; les polémiques actuelles autour des "nouvelles sectes" la stimulent, mais le fait lui-même avait déjà été relevé bien avant. Ainsi, en 1960, David Brion Davis avait mis ce phénomène en évidence dans son analyse des écrits anti-maçonniques, anti-catholiques et anti-mormons du XIX^e siècle américain. Il soulignait le côté surprenant de ces ressemblances, puisque franc-maçonnerie et catholicisme étaient d'autre part opposés; en outre, on peut assigner des origines bien distinctes aux mouvements de "contre-subversion" qui combattaient ces trois organisations:

"mais au fur et à mesure que l'image d'une conspiration anti-américaine prit forme dans la presse nativiste, à travers des révélations sensationnelles et d'innombrables récits où il était question de trahison et de crimes mystérieux, il devint presque impossible de distinguer les lignes séparant les francs-maçons, les catholiques et les mormons." ⁹

Il se trouva d'ailleurs des auteurs pour comparer la toute-puissance pontificale et celle de la hiérarchie mormone ou pour expliquer l'identité foncière du type d'action et d'organisation des francs-maçons et des jésuites (nous verrons d'ailleurs revenir plus loin les disciples d'Ignace de Loyola, dont les méfaits réels ou supposés n'ont cessé d'alimenter les imaginations fertiles; les causes de ce phénomène mériteraient une étude particulière).

"Si les maçons, les catholiques et les mormons n'avaient que peu de ressemblance les uns avec les autres dans la réalité, ils se confondirent par contre en un stéréotype presque commun en tant qu'ennemis imaginés." ¹⁰

I

GENESE D'UNE ENQUETE

Ceci n'est donc pas la première étude consacrée à l'existence de parallèles parfois étonnants entre les accusations émises contre des minorités religieuses (ou autres) à de nombreuses années d'intervalle. Cependant, dans ce vaste domaine encore peu exploré, le cas que nous allons présenter est inédit. De surplus, les similitudes avec les thèmes de la propagande "anti-sectes" actuelle nous paraissent plus significatives, plus profondes, plus frappantes que dans les divers exemples occasionnellement évoqués par d'autres chercheurs.

A l'origine de cette étude, la découverte d'une brochure publiée à Nîmes en 1883 et relatant des controverses autour d'un roman d'Alphonse Daudet, **L'Évangéliste**¹¹. Nous n'avions pas encore eu connaissance alors des réflexions d'universitaires américains cités plus haut. Mais l'affaire nous intrigua suffisamment pour nous procurer un exemplaire de **L'Évangéliste**.

Une lecture qui nous valut une profonde surprise: dans la seconde moitié de ce roman vieux d'un siècle, nous retrouvions les accusations courantes portées aujourd'hui contre de nouveaux mouvements religieux!

Ce livre raconte l'histoire d'une jeune institutrice, équilibrée, intelligente, qui se laisse attirer par un groupe religieux fanatique (une "Oeuvre des Dames Évangélistes"). Un soir, elle ne rentre pas

chez elle: par un message laconique, elle annonce à sa mère qu'elle s'est installée dans le château de la région parisienne qui sert de centre au mouvement. La mère s'y précipite, certaine de pouvoir faire entendre raison à sa fille. Mais les dirigeants du mouvement l'éconduisent froidement: ils affirment que la jeune fille est partie la veille pour une destination qu'ils refusent de préciser. En réalité, elle se trouve bien là, dans une maison isolée au fond du jardin, endoctrinée durant des semaines, étroitement surveillée pour éviter tout contact avec l'extérieur, jamais seule ou inoccupée. Envoyée ensuite à travers l'Europe, ses missives n'indiquent à sa mère aucune adresse. L'écriture de la jeune fille a changé: elle est aussi impersonnelle que le ton de ses lettres, aux préoccupations exclusivement religieuses. La mère découvre qu'on a probablement utilisé des drogues pour faciliter la conversion et se démène pour faire éclater la vérité. La fille regagne alors quelque temps le domicile familial - puis repart définitivement. La mère comprend l'infâme comédie: on n'avait laissé la jeune fille revenir que pour prouver qu'elle n'était pas séquestrée et agissait librement.

Selon un texte cité par la brochure qui nous avait mis sur la piste, "en Suisse (...), l'**Evangéliste**, mal interprété, a causé contre l'Armée du Salut de véritables émeutes" ¹². "Mal interprété", car lorsqu'un journaliste du **Figaro** demanda à Alphonse Daudet s'il avait voulu mettre en scène l'Armée du Salut, l'écrivain répondit:

"Aucunement, c'est une erreur qui s'accrédite malheureusement avec une rapidité désespérante; je n'ai pas eu la moindre intention de ce côté, et c'est à bon droit que le général Booth a écrit au **Times** une lettre de rectification." ¹³

Alphonse Daudet affirme pourtant avoir rédigé son roman sur la base d'une histoire vécue; "dans ce livre, tout est vrai, il n'y a pas une seule ligne inventée", témoignait le journaliste du **Figaro**, auquel Daudet avait montré toutes "pièces à conviction" - et aussi une lettre de la mère, postérieure à la publication du roman:

"Je ne crois pas que cela me rende mon enfant, disait-elle à l'écrivain en faisant allusion à l'**Evangeliste**, mais vous aurez au moins averti bien des mères du danger et vous leur aurez épargné bien des larmes." ¹⁴

On connaît la source d'inspiration de Daudet: le récit confié en pleurant par l'institutrice allemande qui venait donner des leçons à l'un de ses fils. En apportant le soutien de sa plume à cette pauvre femme, qui le grand romancier entendait-il dénoncer? Certains milieux de l'orthodoxie protestante parisienne, laissait-on entendre; la mère prétendait en effet que sa fille lui avait été arrachée par la fanatique épouse d'un banquier protestant connu.

Mais alors, justement, quel nom, quel modèle deviner derrière la figure romancée de la fondatrice de l'"Oeuvre des Dames Evangelistes"?

"Les biographes d'Alphonse Daudet sont restés muets sur ce point et, même lorsqu'ils nous laissent entendre qu'ils sont au courant, les contemporains proches du romancier n'ont jamais tout à fait élucidé ce mystère." ¹⁵

Nous n'avions pas encore découvert la clé de cette irritante énigme, lorsqu'une étude de Jacques Poujol ¹⁶, fruit d'une enquête approfondie, est venue

nous apporter une réponse plausible (même si certaines questions restent ouvertes). Ce chercheur estime que Daudet avait pris comme base du profil de son inquiétante "convertisseuse" et de son groupe une protestante convaincue, Mme André-Walther, qui s'attacha entre autres à la promotion d'oeuvres d'évangélisation, dont les "visiteuses bibliques". Daudet y aurait amalgamé des traits d'autres provenances - sans bien comprendre ces personnages (d'où introduction d'éléments caricaturaux ou déformés) et en accordant une confiance insuffisamment critique au récit de la mère (émouvant, mais tendancieux).

Sans rapport direct avec l'Armée du Salut (qui semble n'avoir fourni à Daudet que quelques détails anecdotiques), cette curieuse et intéressante affaire paraît en définitive d'importance secondaire pour notre étude, car nous n'avons pu déterminer l'impact et le rôle hypothétique de **L'Évangéliste** dans les troubles survenus autour de l'Armée du Salut en Suisse. Dire qu'il les provoqua serait très exagéré: ils auraient sans doute éclaté de toute façon. On trouve pourtant, ici ou là, des allusions (peu fréquentes) à ce roman, dans des termes montrant qu'on supposait son argument connu du public: ce qui autorise à estimer raisonnablement que ce livre, publié en 1883 (et en feuilleton dans **Le Figaro** dès 1882) contribua à la création d'un climat propice aux controverses dont nous allons nous occuper. Il put renforcer les réserves du public à l'égard de certains groupes religieux; peut-être prépara-t-il aussi l'opinion à admettre la réalité de certains actes reprochés aux salutistes. Mais prudence: l'influence réelle d'un roman n'est guère mesurable. Néanmoins, la perception par des contemporains d'un lien entre le livre et des réactions d'hostilité au salutisme constitue un indice digne d'être signalé.

La lecture du roman de Daudet et de quelques documents collatéraux ayant donc éveillé notre attention, nous avons pris connaissance avec curiosité de l'histoire de l'Armée du Salut en Suisse publiée à l'occasion de son centenaire¹⁷, y découvrant quelques allusions à des accusations remarquablement semblables à celles développées aujourd'hui contre de nouveaux mouvements religieux.

La piste commençait à se révéler intéressante, mais cela paraissait presque trop beau pour être vrai. Afin d'en avoir le coeur net, nous avons décidé d'entreprendre une petite enquête dont cette brochure est le fruit. Nous avons concentré notre attention sur quelques titres de la presse suisse romande de l'année 1883 et sur les périodiques salutistes francophones des années 1883 à 1890. Le résultat dépassa même nos espérances: en 1883, dans les journaux suisses, le salutisme relevait de l'actualité courante. Et il n'était pas ménagé par certains organes!

Cette abondance nous obligea à limiter nos ambitions: la question salutiste en Suisse durant la décennie 1883-1893 pourrait faire l'objet d'une copieuse et intéressante thèse de doctorat - et nous espérons qu'un chercheur se laissera un jour tenter par ce sujet. Mais notre propos n'est pas d'écrire une histoire du salutisme helvétique: nous voulons simplement ébaucher une étude comparative sur les arguments polémiques utilisés. Pour une telle approche, les sources mentionnées plus haut peuvent suffire: dans les grandes lignes, en effet, les critiques exprimées après 1883 ne firent que suivre le schéma primitif. Au dépouillement de la presse, nous avons ajouté la lecture de plusieurs dizaines de pamphlets et autres documents pour ou contre l'Armée du Salut (le plus tardif de ceux que nous avons découverts ayant été publié en 1899). Une collection de textes

rétrospectivement étonnants, comme on le verra plus loin...

PANORAMA CHRONOLOGIQUE

On doit à l'Anglais William Booth (1829-1912) la naissance de l'Armée du Salut. Ministre méthodiste, puis prédicateur indépendant dès 1861, Booth décide en 1865 de se consacrer à l'évangélisation des masses miséreuses de Londres. Petit à petit, un mouvement se développe. En 1878, la "Mission chrétienne" de Booth devient l'Armée du Salut, avec une organisation très structurée et hiérarchisée, sur le modèle militaire: les membres sont des "soldats", les évangélistes des "officiers", Booth lui-même s'accorde le grade de "général". On adopte également les célèbres uniformes salutistes.

En même temps, le dynamisme de la jeune Armée la porte à s'étendre à l'étranger (elle est aujourd'hui à l'oeuvre dans 86 pays). Les premiers missionnaires arrivent en France en 1881, sous la direction de Catherine Booth, fille aînée du fondateur, vite surnommée "la Maréchale".

En décembre 1882, l'Armée du Salut pénètre à Genève, après quelques conférences données par le "colonel" Clibborn qui était venu tâter le terrain. Des affiches et des annonces dans la presse clament que "l'Armée du Salut livrera ses premières batailles" les 22 et 23 décembre et que "la Maréchale conduira l'attaque".

Avec la devise "Sang et Feu" en prime, un style inhabituel! Le résultat ne se fait pas attendre: dès les premiers jours, les réunions salutistes sont troublées par des perturbateurs, des vitres brisées, des participants poursuivis dans la rue. Coups de

pierres, agressions, locaux saccagés... et arrestations par la police feront, des années durant, partie du pain quotidien des salutistes en Suisse.

Le 2 février 1883, constatant les troubles de l'ordre public qu'entraînent les réunions de l'Armée, le Conseil d'Etat du canton de Genève promulgue un arrêté suspendant provisoirement les exercices salutistes - arrêté maintenu malgré une pétition signée par plus de 900 personnes. Les 11 et 12 février, mesures d'expulsion contre plusieurs salutistes, dont Catherine Booth. Ce qui n'empêche pas l'activité de se poursuivre, toujours accompagnée d'incidents.

Au cours de la seconde quinzaine de janvier 1883, l'Armée arrive à Neuchâtel et s'y trouve bientôt confrontée à des réactions violentes. Le 30 janvier, le Conseil d'Etat affirme que l'ordre et la liberté religieuse seront préservés. Le 1er février, un arrêté suspend cependant les réunions du soir de l'Armée du Salut et, le 7, celles du dimanche après-midi. Dès le mois de mai circule une pétition anti-salutiste: elle recueille des milliers de signatures. Le 22 mai, le Conseil d'Etat interdit provisoirement toute réunion salutiste sur le territoire du canton.

Dans le canton de Berne, le 7 février 1883, un arrêté interdit toute réunion publique de l'Armée du Salut.

Dans le canton de Vaud, des incidents anti-salutistes se produisent dès le mois de juillet 1883. Le 4, le Conseil d'Etat interdit les réunions de l'Armée du Salut.

Motif toujours invoqué pour justifier les décisions interdisant les assemblées salutistes: le souci de préserver l'ordre public (même si les rumeurs sur

le mouvement répandues dans la population pointaient ici ou là dans les textes officiels). Il s'agissait donc de mesures révocables et provisoires. Cependant, des amis de la liberté religieuse ne manquèrent pas de souligner le caractère choquant de telles précautions: il ne leur paraissait pas admissible de limiter la liberté d'un mouvement sous le prétexte qu'il avait le malheur de déplaire à une large fraction de la population!

Les années 1880 furent marquées par d'innombrables controverses autour du salutisme, des procès, des emprisonnements... Mais nous l'avons déjà dit, nous n'entendons pas écrire ici l'histoire de l'Armée du Salut en Suisse au cours de ces années tumultueuses. Après quelque temps, une tolérance de fait s'instaura en divers endroits. Dans son rapport à l'Assemblée fédérale pour 1887, le Conseil fédéral remarquait avec satisfaction:

"(...) nous croyons pouvoir dire que cette question, autrefois irritante, tend à entrer dans une phase paisible (...)." ¹⁸

Dans son rapport du 2 juin 1890, le Conseil fédéral se réjouissait de voir la situation se détendre notablement:

"La vérité est que nous nous rapprochons, pas aussi vite que nous l'avions désiré et espéré, mais à pas sûrs, du moment où les agitations nées du mouvement salutiste appartiendront à l'histoire et ne seront plus qu'un souvenir." ¹⁹

Le gouvernement central profitait de ce long rapport pour rendre publiques quelques réflexions soulignant les liens entre les arrêtés anti-salutistes et l'agitation populaire:

"Il est vrai que les autorités cantonales, plus rapprochées des courants populaires, peuvent être plus exposées que le pouvoir central à en subir la pression. Aussi devons-nous avouer que certaines mesures ne nous ont pas été agréables; il nous a paru parfois que la liberté des cultes avait été trop sacrifiée aux exigences de l'ordre public, en d'autres termes qu'on aurait pu maintenir l'ordre par d'autres moyens." ²⁰

Propos officiels qui équivalaient à reconnaître que la pression de l'opinion avait conduit des gouvernements cantonaux à prendre des mesures restreignant la liberté religieuse pour satisfaire le sentiment majoritaire...

Le 14 février 1893, le gouvernement fédéral adressa aux autorités des cantons de Zurich, Berne, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Appenzell-Rhodes extérieures, Vaud, Neuchâtel et Genève une circulaire constatant que la situation était dans l'ensemble redevenue paisible et que plusieurs dispositions étaient tombées en désuétude; il leur recommandait donc d'abroger les mesures concernant l'Armée du Salut ²¹.

En 1891, de passage à Berne, le général Booth avait été reçu en audience par le président de la Confédération. En 1894, en réponse à un recours, le Tribunal fédéral déclara "illégal tout décret d'exception pris à l'égard de l'Armée du Salut, habitée (de l'avis de la haute cour de justice helvétique) à jouir des mêmes droits que les autres dénominations". Zurich et Vaud furent les premiers à abolir toutes les mesures d'exception; Berne ne les suivit officiellement qu'en 1897 et Genève en 1898. Relatant ces faits, Robert Chevalley, ancien commissaire de l'Armée du Salut, ajoute:

"Cependant, au niveau le plus quotidien, dans la vie des familles, des localités et des régions, un certain opprobre demeura pour longtemps encore attaché au fait d'adhérer ouvertement et complètement à la cause salutiste." ²²

Un sentiment "qui ira certes en s'atténuant, mais demeurera assez réel jusque dans les années 60, pour disparaître à peu près complètement avec le récent réveil d'une quête spirituelle principalement parmi les jeunes" ²³.

CONTEXTE DES POLEMIQUES

Un tel phénomène ne manque pas d'intriguer - de même que la violence des réactions suscitées par l'Armée du Salut. Pour comprendre pleinement les faits, l'historien doit les replacer dans leur contexte, et donc signaler que des éléments des disputes religieuses en Suisse au XIXe siècle favorisèrent la naissance d'une attitude négative à l'égard du salutisme.

Tout d'abord, des restes tenaces d'hostilité contre les **momiers**. Ce terme générique et nettement péjoratif désignait des chrétiens touchés par les courants du "Réveil" dans les milieux protestants. De même, en Suisse romande, "on a souvent appelé **méthodisme** tout ce qui se rattachait aux mouvements de réveil qui se produisirent dans la première moitié du XIXe siècle, bien que ceux-ci fussent généralement sans relation aucune, quoi qu'on en dise, avec les communautés de l'étranger appartenant au nom et à la doctrine de Wesley" ²⁴. L'origine du mot "momier" n'est pas très claire, mais il évoque l'idée de pratiques bizarres et ridicules aussi bien que d'hypocrisie ²⁵.

On comprend un peu mieux ce qui arriva à l'Armée du Salut si l'on rappelle que, dans le canton de Vaud, quelques dizaines d'années auparavant, les courants du Réveil avaient déjà eu à subir des brimades similaires, aussi bien de la part de la populace que des autorités. En 1849, un décret avait même interdit "toutes les réunions religieuses en dehors de l'Eglise nationale et non reconnues par la Constitution et non autorisées en vertu de la loi" - invoquant entre autres, comme plus tard dans le cas de l'Armée du Salut, "le danger pour la paix publique" qui pouvait découler de ces assemblées. Dans la réalité, cependant, ce point culminant de vingt-cinq ans de répression contre les groupes dissidents en constitua également le dernier acte: il y eut quelques procès, mais dès 1851, les troubles avaient cessé et le décret n'était plus appliqué. Il fut rapporté en 1859 et la liberté des cultes se vit légalement reconnue dans le canton de Vaud en 1861.

Avec sa propagande agressive et son prosélytisme vibrant, l'Armée du Salut ranima et attira sur elle la vieille méfiance à l'égard des "momiers"²⁶ - d'autant plus que son origine était anglaise, et que le Réveil avait lui-même été étroitement lié à l'action de chrétiens britanniques. Cette inévitable assimilation était peu avantageuse pour les salutistes, si l'on considère l'image du "momier" que continuait de véhiculer une certaine presse en 1883:

"[Le momier] aime fort les écus; il rampe devant les riches (...)."

"Le momier se place sur un piédestal, d'où il juge et condamne le monde. Faut-il s'étonner que celui-ci ait quelquefois renversé l'idole et répondu par la violence à des provocations muettes mais continuelles? Notre peuple a bien le droit de n'être pas impunément méprisé. Ce

qu'il déteste dans le momier, ce n'est pas seulement son hyprocrisie, c'est cette morgue qui semble dire à chaque passant: je suis meilleur que toi. Il n'y a pas de place pour toi dans les demeures éternelles." ²⁷

Deuxième élément de l'arrière-plan: une hostilité non moins vive à l'encontre des **jésuites**, interdits de séjour sur le territoire de la Confédération depuis 1848 ²⁸. Il n'est pas besoin de rappeler ici tous les agissements dont ils ont été soupçonnés, et pas seulement en Suisse! Avec sa structure militaire et sa stricte obéissance à un "général", l'Armée du Salut ne pouvait manquer d'apparaître aux yeux de certains comme une dangereuse variété protestante du jésuitisme. Tel quotidien genevois, tout en reconnaissant des différences entre les deux organisations, poursuivait:

"mais le but est le même; tous exigent que les malheureux tombés sous leur domination commencent par se dessaisir de leur fortune entre les mains de la communauté représentée par son chef." ²⁹

De même, dans les attendus de son arrêté du 22 mai 1883, le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel expliquait que l'Armée du Salut "revêt les caractères d'un ordre ou d'une corporation religieuse (...), placée sous l'autorité sans limites et sans contrôle d'un général, auquel tous les fonctionnaires et officiers de l'Armée doivent obéissance absolue" (**perinde ac cadaver!**):

"(...) une pareille institution, qui repose sur la soumission de tous ses membres à la volonté d'un seul et qui tend à réaliser, au sein du

protestantisme, avec ses règles hiérarchiques, ses tendances envahissantes et le besoin qu'elle proclame d'accroître sans cesse ses capitaux, une organisation analogue à celle de l'ordre des jésuites dans le catholicisme³⁰, ne saurait être assimilée à de simples associations poursuivant librement un but religieux et n'entraînant aucune aliénation des droits du citoyen, ni aucune atteinte à ceux de la société (...)."

Dans l'esprit des autorités neuchâtelaises, il s'agissait d'exiger de l'Armée du Salut qu'elle se soumette à des autorisations spéciales. Mais on imagine bien qu'aux yeux d'un public à la perspective moins juridique, les conséquences de l'équation Armée du Salut = jésuites étaient plus radicales: si les seconds se trouvaient interdits de séjour en Suisse, pourquoi y laisser agir la première?

Un facteur d'un autre ordre envenima encore les choses: les polémiques autour du salutisme se virent "récupérées" dans le cadre de rivalités politiques (ou politico-religieuses). Ainsi, des organes de presse radicaux se montrèrent vite impitoyables à l'égard du salutisme. Exemple, l'attitude du quotidien **Le Genevois**: dès le début, ce journal souhaita voir décamper rapidement l'Armée du Salut - en désapprouvant cependant les auteurs de troubles qui s'en prenaient aux réunions salutistes:

"(...) ces colonels de lutrin, ces lieutenants d'harmonica sont surtout dignes de pitié; pourquoi brutaliser de pauvres malades atteints d'un tic intellectuel collectif? Ils n'ont évidemment rien de mieux à faire que de s'en aller; ce n'est pas chez nous qu'ils peuvent répandre leur contagion nerveuse; mais si, malgré tout, ils s'obstinent à rester, ils en ont le droit (...).

"Laissons-les donc tranquilles; peut-être l'air des montagnes leur fera-t-il du bien." 31

Mais en même temps, les rédacteurs essayaient d'insinuer dans les esprits le doute sur les responsabilités réelles des incidents:

"(...) est-il bien sûr que l'Armée du Salut ne désire pas ces bousculades, qu'elle ne demande pas elle-même plaies et bosses?" 32

"Les responsabilités vraies retombent, nous le répétons pour la dixième fois, sur les artistes en névrose qui viennent chez nous bouleverser les esprits faibles, envahir les âmes sans défense (...)." 33

"Ces exploités expérimentés ignorent-ils vraiment que rien n'est aussi propre à frapper les nerfs et à attirer les âmes faibles qu'un bruit de faux martyre?" 34

"Nous avons (...) invoqué pour l'Armée du Salut la liberté de réunion; nous avons appris depuis à qui nous avons affaire; nous savons que cette secte est le véritable auteur du scandale, qu'elle le provoque, qu'elle en vit (...)." 35

Aussi, tout en continuant à déplorer les voies de fait contre l'Armée du Salut, **Le Genevois** s'employa à les minimiser 36 et manifesta même une certaine compréhension pour les réactions irritées d'une partie de la population 37. Le quotidien approuva entièrement les mesures prises par les autorités 38 (bien sûr, il faudrait aussi tenir compte ici de ses sympathies politiques):

"(...) la liberté n'exige pas que nous laissions des énergumènes troubler systématiquement la

paix publique, se livrer aux pratiques les plus dangereuses et tenter de nous soutirer notre argent (...)." 39

Mais en polémique constamment contre l'Armée du Salut, la rédaction du **Genevois** saisissait l'occasion pour s'attaquer presque autant au **Journal de Genève**, son habituel adversaire, "coupable" de prêcher la tolérance, de s'inquiéter pour le respect de la liberté religieuse et de faire connaître le point de vue des sympathisants du salutisme. Sur la querelle autour du mouvement du général Booth venaient donc se superposer des affrontements politiques bien antérieurs.

Toute la presse, on le voit, n'exigeait pas des mesures d'exception contre l'Armée du Salut - ce qui n'équivalait pas à prendre parti en faveur du salutisme: la **Gazette de Lausanne** s'honorait d'avoir toujours critiqué les dispositions contre l'Armée du Salut "au nom des principes de liberté", mais tenait à rappeler en même temps que "l'Armée du Salut nous est nettement antipathique" et n'aurait eu aucune objection à la voir quitter "spontanément le pays" 40.

De la même manière, tel organe du protestantisme genevois disait avoir systématiquement suivi, depuis l'apparition du salutisme, "deux buts distincts, mais parfaitement compatibles": protéger le "vrai christianisme" contre la "déformation" dont le menaçait l'Armée et protéger les adeptes du salutisme contre les mauvais traitements auxquels ils étaient exposés 41.

Des personnalités en vue n'hésitèrent pas à prendre position en faveur de la liberté pour les salutistes. Un officier supérieur de l'armée suisse, le colonel de Perrot, assista en uniforme à des

réunions salutistes à Neuchâtel - à la grande indignation des ennemis de l'Armée du Salut. L'éminent philosophe lausannois Charles Secrétan donna son adhésion à la "Ligue du droit commun", constituée en 1884 pour assurer le respect de la liberté et des droits individuels.

L'Armée du Salut n'était pas active dans les cantons catholiques, mais les incidents survenus dans les régions voisines y retenaient quand même l'attention. A l'époque, les catholiques suisses étaient encore sur la défensive; l'interdiction d'implanter de nouveaux ordres religieux ou couvents (1872), le soutien accordé par les autorités au schisme vieux-catholique dans des cantons comme Genève, l'expulsion de Mgr Mermillod (1873), demeuraient encore dans toutes les mémoires. Loin de faire chorus avec les adversaires de l'Armée du Salut, un journal catholique comme **La Liberté** trouva là une merveilleuse occasion de mettre une fois de plus en évidence l'intolérance des radicaux en matière religieuse, commentant ainsi l'accueil réservé aux salutistes à Genève:

"Tandis que, du côté des conservateurs et des gens raisonnables, on demandait la tolérance ou l'indifférence pour une tentative de propagande fort peu dangereuse en raison de l'excentricité des moyens employés; le parti radical, suivi par la population turbulente, passa des sifflets aux coups de pierres, des gros mots aux coups de bâtons."

"Tous ne sont pas aussi bien placés que nous pour blâmer ces atteintes portées à la manifestation d'opinions religieuses et à la liberté de réunion.

"On doit commencer à s'apercevoir, chez nos confédérés protestants, que les passions

populaires soulevées contre nos cérémonies catholiques, contre les institutions de l'Eglise romaine, se retournent aisément contre le protestantisme croyant et positif." 42

"Du moment qu'un droit est inscrit dans la Constitution, nous en faisons une question de justice et d'égalité pour tous. Nos adversaires y ont autant de droit que nos amis. C'est pourquoi, sans avoir aucune sympathie pour l'Armée du Salut, nous estimons qu'elle doit, comme toute autre secte protestante, bénéficier de la liberté des cultes garantie à tout le monde par la constitution cantonale et par la constitution fédérale." 43

On voit donc qu'il est impossible de comprendre l'agitation autour du salutisme sans replacer les événements et les thèmes polémiques dans un contexte plus large et une perspective historique.

II

ARGUMENTS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Après ces préliminaires aussi longs que nécessaires, nous arrivons enfin au coeur de notre étude: l'examen des arguments utilisés et leur comparaison avec les critiques émises contre les "nouvelles sectes". Pour l'édification du lecteur, nous n'hésiterons pas à mettre en parallèle des citations extraites d'écrits du siècle dernier et des textes récents. Précisons encore que nous n'envisagerons les controverses que sous l'angle social, sans aborder l'aspect théologico-religieux.

Pour pénétrer dans le monde de la polémique anti-salutiste, nous prendrons comme fil conducteur le rapport qu'adressa le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel au Grand Conseil le 13 juin 1883. Ce texte explique tout d'abord pourquoi, après avoir prêché en janvier l'apaisement, le gouvernement avait décidé en février d'ordonner une enquête sur l'Armée du Salut:

"(...) entre-temps, une révélation assez inattendue, la publication d'extraits des ordres et règlements de l'Armée du Salut, par Madame la comtesse Agénor de Gasparin, vint nous apprendre que cette Armée n'était pas une simple secte ou association religieuse ayant pour but unique l'organisation d'un culte spécial, et qu'elle revêtait bien plutôt le caractère d'une corporation religieuse." ⁴⁴

Notons bien la raison motivant le revirement du Conseil d'Etat: une initiative privée de dénonciation de l'Armée du Salut, une grosse brochure publiée par Mme de Gasparin⁴⁵. Ce volume eut un profond écho et propagea la méfiance à l'égard du salutisme. Mme de Gasparin s'était procuré les **Orders and Regulations for the Salvation Army**. Les présentant un peu comme des **Monita secreta**, elle en avait publié des extraits prouvant, selon elle, le caractère pernicieux de l'Armée du Salut. Commentant ces règlements internes, elle disait du général Booth:

"L'autocrate, notez ceci, ne trouve rien de trop petit, ni de trop grand pour son autocratie. Détails microscopiques de l'existence: vêtements, mouvements, gestes, exclamations; ce qu'il y a de plus intime: adoration, prière, don de soi; ce qu'il y a de plus spontané... s'il y avait du spontané dans l'armée; l'autocrate fixe tout, délimite tout, règle tout, **arbitrairement**.

"L'autocrate, jugeant que la conscience personnelle est un meuble gênant (pour les autocrates), lui a trouvé un merveilleux substitut: la subordination.

"L'autocrate, découvrant que l'intelligence, le jugement, le raisonnement, l'examen, embarrasseraient singulièrement la marche des rouages dans une machine, a bravement anéanti ces ferments dangereux." 46

Nous découvrons le premier élément de la critique: le pouvoir absolu exercé par le général de l'Armée du Salut. Un thème fréquent, aux similitudes transparentes avec les attaques contre les nouveaux mouvements religieux contemporains:

Armée du Salut

"[Elle est] placée sous l'autorité sans limites et sans contrôle d'un général, auquel tous les fonctionnaires et officiers de l'Armée doivent obéissance absolue." 47

"(...) l'obéissance passive aux ordres du 'quartier général' est réclamée de tous, sous peine de punition." 48

"En vertu d'un pouvoir illimité, [Booth] nomme ses officiers des deux sexes; de même il dirige le mouvement et les représentants; mais il a SURTOUT la gestion SANS CONTROLE de la caisse générale (...)." 49

"Savez-vous que M. Booth, le général, exige de tous ses adhérents l'obéissance passive et le voeu de pauvreté?" 50

"M. Booth tient tout dans sa main." 51

"Nouvelles sectes"

"[Le gourou] est celui qui sait, sans preuve que sa parole. Et il règne absolument, sans discussion. Dans la plupart des sectes (pas dans toutes), ce pouvoir dictatorial, totalitaire, s'exerce par l'intermédiaire d'une hiérarchie rigoureuse de chefs et de sous-chefs, cascadeant du haut vers le bas sans jamais ombre de système électif." 52

"Le 'Maître' ou 'Père' détenant la connaissance totale et donc le pouvoir absolu, n'est contrôlé par personne et contrôlé tout et tous, par chefs intermédiaires interposés." 53

Hier comme aujourd'hui, le résultat est supposé être le même:

Armée du Salut

"Liberté, volonté, pensée, responsabilité, individu: supprimés sur toute la ligne." 54

"Nouvelles sectes"

"Ce qu'on a créé au nom de la religion est un automate obéissant." 55

Bien sûr, Mme de Gasparin ne doutait pas un instant de l'intrinsèque duplicité du dangereux mouvement qu'elle dénonçait:

Armée du Salut

"Sous l'audace, la tactique: réticences, mesures secrètes, espionnage, silence habile sur les règles compromettantes, recettes sur recettes à cette fin de découvrir le côté faible des gens à mettre en poche; derrière les gros canons, le réseau du filet; derrière le tapage, les approches muettes; derrière l'action du plein soleil, l'action dans les ténèbres (...)." 56

"Nouvelles sectes"

"Chez Moon (...), l'aspect TACTIQUE est toujours présent et primordial. (...)

"Chez Moon, la séduction, la ruse, le mensonge sont légitimés théologiquement." 57

"Pas plus que le Méditant, le Scientologue ne se présente à visage découvert." 58

Quant aux membres, on les présente à la fois comme les complices et les victimes d'une tromperie: "les **séduits**, une fois séduits, deviennent à leur insu les plus habiles séducteurs" 59.

Armée du Salut

" - Mais quel dévouement! - s'écrient, bras

"Nouvelles sectes"

"[Les moonistes] sont dévoués 'jusqu'à la

levés au ciel, les bonnes âmes prises dans le traquenard.

"A Dieu ne plaise que nous méconnaissions, même quand elles s'exercent en plein égarément, les générosités du coeur!

"L'erreur, comme la vérité, a ses apôtres; même elle a ses martyrs. - Cela change-t-il quelque chose à l'erreur?

"Fanatisés, les simples soldats de l'Armée lui sacrifient bon sens, intelligence, conscience, liberté, force, temps, position: admirons l'élan, dénonçons l'aveuglement, réprouvons l'acte." 60

corde' et comme nous l'avons dit font preuve de gentillesse.

"Alors que leur reprocher?

"A eux, rien, sinon d'être utilisés dans leur générosité même, dans leur élan religieux, dans leur volonté de changer le monde, par une organisation qui les abuse. Toutes les causes, même les pires, ont trouvé des gens, des jeunes en particulier, pour s'y donner à fond." 61

Nous aurons l'occasion de citer encore Mme de Gasparin. Mais reprenons notre fil conducteur: que reprochait concrètement le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel à l'Armée du Salut? Tout d'abord, de **troubler les familles**:

"Depuis plusieurs années, notre canton a vu se succéder des missionnaires de toute espèce et de tout sexe qui, dans le but de ranimer le zèle religieux, organisaient des réunions sous des titres divers ⁶². Notre population, souvent ennuyée par les prétentions de ces modernes

apôtres et vexée de se voir souvent traitée par eux comme un ramassis de payens, n'avait cependant jamais troublé leurs assemblées. Toutefois, on pouvait déjà entendre les plaintes de ceux qui trouvaient étrange de voir leurs femmes et leurs filles délaisser le foyer domestique pour suivre ces réunions (...). Tant que ces assemblées soi-disant religieuses n'ont été que passagères, ceux qui en souffraient ont pris patience. Mais lorsque l'Armée du Salut a affiché la prétention de s'établir à Neuchâtel d'une manière permanente, de tenir trois réunions par jour, d'accaparer complètement l'activité de ses adeptes et de s'introduire ainsi comme un élément de trouble permanent dans la vie des familles, le sentiment public s'est révolté." ⁶³

Cela ne rappelle que de très loin des critiques portées contre les nouveaux mouvements religieux contemporains. Des témoignages parfaitement semblables à ceux auxquels nous avons été habitués ces dernières années existent par contre dans d'autres spécimens de la littérature anti-salutiste.

Armée du Salut

"[Les] agents de la banque Booth [viennent] drainer les enfants et l'argent de nos familles." ⁶⁴

"(...) la destruction de l'autorité paternelle, la dissolution de tous les liens de famille et la négation de tous devoirs

"Nouvelles sectes"

"Il paraît établi que les sectes ont été créées pour déstabiliser la société. Pour la ruiner en la minant de l'intérieur. En fauchant ses forces vives, à savoir sa jeunesse." ⁶⁶

sociaux constituent leur programme." 65

"Un jeune homme a récemment abandonné son père pour s'enrôler dans l'Armée du Salut. 'C'était le 19 mon anniversaire, écrit celui-ci en parlant de son fils; pour la première fois il ne m'a pas écrit.'

"Nous avons maintenant l'explication de ce fait odieux. Si l'enfant prodigue - nouvelle manière - n'écrit pas, c'est qu'apparemment on le lui interdit de par les règlements de l'organisation." 67

"Dans une séance consacrée **exclusivement** aux dames, la maréchale a formellement engagé les mères de famille à quitter leur mari et leurs enfants, si le mari et les enfants ne voulaient pas les suivre dans l'Armée du Salut. Elle a, de plus, invité les jeunes filles à se séparer de leurs parents, si les parents se montraient récalcitrants, pour s'attacher uniquement à cette armée." 68

"Il est possible, M. Booth, que vous travailliez pour le Seigneur Jésus-Christ afin de lui gagner des âmes, mais je vous dis que dans votre oeuvre, vous, votre famille, votre système ont arraché au foyer d'un veuf un des enfants les plus aimants et les plus dévoués, le soleil de ma vie, la joie de ma vieillesse. Vous savez que je ne suis pas la seule victime dont la maison a été vidée par les terribles principes de votre système; vous savez que tous les intérêts de famille, que les droits, les devoirs et les obligations de parenté doivent céder le pas aux intérêts de l'Armée du Salut. (...)

"(...) vous faites fi des obligations et des devoirs

de la vie conjugale s'ils gênent les intérêts de votre armée (...)." 69

"Cette société ne prend pas seulement l'argent, elle prend l'âme: M. Scheuchzer [conseiller national] parle [devant le Conseil national] d'une jeune fille de 17 ans, disparue un beau jour, retrouvée au quartier général de l'Armée à Zurich, qui n'a été rendue à ses parents qu'avec l'intervention de la police et qui est devenue folle." 70

Car bien sûr, comme aujourd'hui avec les "nouvelles sectes", une certaine presse jouait sur le thème des "enfants" tombés dans les griffes de l'Armée du Salut. Tel lecteur genevois écrivait à la rédaction de son quotidien: "on sait que les salutistes exploitent particulièrement les enfants" 71 ; "trouvant là sans doute des nerfs moins solides et une raison moins ferme que chez les adultes, elle y rencontre, dit-on, ses plus beaux succès", rapportait le Conseil d'Etat neuchâtelois 72. **Le Genevois** évoquait pathétiquement ces pères et mères de famille qui "pleurent en voyant leurs enfants glisser sur la pente de la folie religieuse" 73.

Similitude aussi de la réaction des groupes attaqués: de la même manière que plusieurs "nouvelles sectes" ont tenté de créer des associations de parents favorables, les organes salutistes répliquaient en publiant par exemple une lettre de soixante-douze mères de famille suisses qui se félicitaient de l'influence de l'Armée du Salut sur leur progéniture... 74

Mais comment les missionnaires attiraient-ils si efficacement les convertis? Le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel et la presse anti-salutiste incriminaient des techniques bien précises:

Armée du Salut

"Il lui faut (...) la répétition incessante des mêmes cris, des mêmes phrases, des mêmes couplets; son but, c'est l'énervement, l'affolement, l'hallucination religieuse; elle veut que, rendus par ces pratiques plus ou moins inconscients de leurs actes, ceux qui assistent à ces cultes se donnent en spectacle et, montant sur l'estrade, confessent leurs péchés et ceux de leurs proches." ⁷⁵

"Après des chants et des appels réitérés: Voulez-vous être sauvés? voulez-vous être sauvés? venez! venez! accompagnés de gestes semblables à ceux d'un magnétiseur, le tréteau se vide soudain; une invocation suprême a lieu; elle achève les nerfs ébranlés de quelques mineurs; d'autant plus qu'à ce moment psychologique, des agents des deux sexes, exercés au métier, parcourent la salle, sollicitant les

"Nouvelles sectes"

"[Chez les dévots de Krishna:] des psalmodies très longues, qui anesthésient le cerveau et robotisent l'individu." ⁸¹

"(...) l'exercice transcendantal consiste à ânonner quatre notes, toujours les mêmes, en frétilant jusqu'à l'abrutissement complet, et à la détérioration progressive du mental." ⁸²

"Les mêmes mots répétés de façon obsédante, le balancement des clochettes et aussi la nourriture carencée, le manque de sommeil, c'est 'le viol psychique' (...)." ⁸³

"L'un des [procédés] consiste à répéter interminablement des sons dénués de sens: ce qui produit un effet hypnotique, ou hallucinatoire." ⁸⁴

"Sitôt entré dans le local de la secte (...), le sujet se trouve

jeunes gens et surtout les jeunes filles qui paraissent offrir de la prise." 76

"(...) répétition monotone des mêmes phrases. (Le général trouve qu'en fin de compte, c'est ce qui réussit le mieux.)

- Donc: J'étais perdu, je suis sauvé; vous êtes perdus, soyez sauvés! Autour du thème se déroulent les variations, qui **varient** peu." 77

"Exerçant alors la puissance magnétique, le colonel qui, de banc en banc, d'individu en individu, n'a pas cessé d'inspecter l'auditoire, qui le tient tout entier, ensemble et détails, transpercé de son rayon visuel; le colonel arrête son regard, un regard intense, sur celle-ci, sur celui-là.

"Et **celui-ci**, et **celle-là**, sentent cet oeil, impérieux, oppressif, fixé sur eux." 78

"A la fin de chaque réunion salutiste, c'est

plongé dans une ambiance anesthésiante qui paralyse son esprit critique." 85

"On fait jouer constamment le chant, la répétition des mêmes formules (...) les individus soumis à une telle pression (...) ont tendance à entrer dans un état **d'attention rétrécie** et de suggestibilité élevée (...)." 86

"Le repérage ne s'est pas fait seulement au flair. Non, non! Le recruteur a subi une instruction précise en la matière. On lui a fourni les critères objectifs, scientifiquement établis, qui permettent de déceler les 'profils' psychologiques appropriés à l'entreprise." 87

"Au premier stade de 'contact', écrit Emmanuelle Kaufmann d'après le **Manuel de recrutement** [des moonistes] (...), il faut savoir choisir sa cible:

le même spectacle: on veut convertir le public malgré lui. J'ai vu très fréquemment qu'on se jetait par groupe de trois ou quatre salutistes sur un jeune homme ou une jeune fille, l'ahurissant littéralement avec des promesses du Ciel, ou le foudroyant des châtiments de l'enfer." 79

"Savez-vous que les opérateurs de l'Armée usent de procédés connus, où le magnétisme entre pour une large part, afin de frapper l'esprit des faibles et de les amener à eux pieds et poings liés?" 80

'Il faut être psychologue, apprendre à lire sur le visage' (...).

"La mimique est importante: 'Donner à notre visage, particulièrement au regard, à la bouche, une expression qui fasse impression.'" 88

"(...) les visiteurs étaient constamment entourés, servis, on leur parlait sans arrêt; on les isolait les uns des autres (...). Ils étaient entourés d'une toile d'araignée de mesures manipulatrices." 89

"Ils insistaient lourdement pour me convaincre en affirmant que c'était Satan qui m'empêchait de croire et que Satan allait m'entraîner en enfer, si je ne leur faisais pas confiance." 90

Un ex-salutiste expliquait ainsi sa conversion:

"Pourquoi me suis-je laissé prendre au filet des salutistes à un certain moment? Parce que la réaction des impressions reçues dans ces réunions me manquait. Ma raison systématiquement

combattue avait fini par perdre de son élasticité, et dans cet état d'esprit, si j'avais été secouru dans le classement de mes idées, je ne me serais pas égaré dans l'incertitude et fini par croire aux raisonnements stupides des salutistes. or ce secours m'a manqué. C'est là l'explication de la possibilité des captures que font encore tous les jours les membres de cette secte de fanatiques. (...) La souris ne s'aperçoit du danger de la trappe que lorsqu'elle s'y est enfermée." 91

Comme aujourd'hui, il s'agissait d'expliquer que les conversions n'en étaient pas, que les convertis étaient attirés dans le mouvement sans pouvoir exercer leur libre arbitre, pratiquement **contre leur gré**:

Armée du Salut

"[On fait subir aux jeunes membres] une sorte de catalepsie morale qui les rend taillables et corvéables à merci." 92

"[Les dirigeants de l'Armée] ont fondé une **Banque du Salut**, destinée à recevoir l'argent des hypnotisés." 93

"Nouvelles sectes"

"Dans la description du comportement des victimes les parents prononcent souvent le mot hypnose. On relève souvent les expressions 'notre enfant a été hypnotisé (...) on a l'impression qu'il est somnambule (...)'.
"Les quelques rescapés de ces sectes confirment très souvent leurs impressions d'avoir été hypnotisés soit par le regard d'un leader de la secte, soit par l'absorption d'une boisson." 94

"[A propos] de leurs méthodes pour obtenir des adhérents à leur cause. On voit avant tout un mépris inouï de la liberté de conscience." 95

"Ce qu'il faut tout d'abord remarquer, c'est l'abandon complet que l'officier ou l'officière font de leur personnalité une fois qu'ils sont enrôlés dans l'armée." 96

Aujourd'hui comme hier, qui ne stigmatiserait de pareils procédés?

Armée du Salut

"Guerre à l'individualité, guerre à la liberté, guerre à l'intelligence (...).

"C'est un de ces éternels attentats à la dignité de l'homme (...)" 97

"Nouvelles sectes"

"Nous assistons là à une véritable destruction de l'autonomie des consciences (...) c'est l'une des atteintes les plus graves qui soit à la dignité humaine." 98

On imagine sans peine le triste résultat pour la personnalité des "victimes":

Armée du Salut

"Toujours en tutelle, l'individualité s'atrophie. (...) Non, la vie produite dans de telles conditions n'est pas entièrement authentique. (...) Ce qui le prouve, c'est que souvent ceux qui quittent l'Armée sont incapables de vivre d'une vie personnelle. Ce sont des malades qui

"Nouvelles sectes"

"Ce qu'on fait à ces jeunes gens est monstrueux. On les rend si dépendants qu'ils deviennent régressifs, retournent à des personnalités d'enfants de trois ans. Si demain ils se retrouvaient dans la rue, ils deviendraient drogués, alcooliques, pensionnaires d'hôpitaux

ont besoin de l'hôpital, psychiatriques, suicides, épaves spirituelles. Inadaptés à jamais." 100
Ils ne vivaient que d'une vie d'emprunt." 99

Le mot est lâché: les salutistes sont des malades, ils ne se trouvent plus dans leur état normal.

Armée du Salut

"(...) des rapports médicaux constatent l'entrée dans nos hospices d'aliénés de plusieurs personnes devenues folles par suite des pratiques de l'Armée." 101

"Nouvelles sectes"

"Des sujets ainsi traités par certaines sectes politico-religieuses présentent au bout d'un certain temps des troubles mentaux très graves." 102

C'est en février 1883 que nous découvrons les premiers cas d'internement en asile psychiatrique dont la cause est attribuée à l'Armée du Salut: une lettre du Dr Olivet (professeur de psychiatrie à l'Université de Genève et directeur de l'hospice d'aliénés), adressée au Département de justice et police du canton de Genève, nous les révèle:

"Sur la demande verbale de M. le directeur de notre police centrale, j'ai l'honneur de vous informer qu'à ma connaissance deux cas récents d'aliénation mentale chez des personnes du sexe féminin reconnaissent pour cause les exercices de la société dite 'Armée du Salut' dans la ville de Genève; l'une est en traitement dans le canton de Vaud; l'autre, atteinte tout dernièrement, est soignée dans le canton de Genève." 103

Un autre médecin, le Dr Vincent, s'empressa de s'associer aux conclusions de son confrère et

de dénoncer les conséquences des procédés salutistes sur "des personnes déjà plus ou moins atteintes de nervosisme" ¹⁰⁴. Avant de tirer des conclusions, estimait pour sa part un quotidien lausannois, il fallait se soucier de savoir "si les personnes atteintes étaient saines d'esprit auparavant":

"L'adhésion à l'Armée du Salut dénote déjà, sinon le détraquement complet, du moins une prédisposition à la folie et un trouble bien caractérisé dans les fonctions mentales." ¹⁰⁵

Au cours de la seule année 1883, la presse suisse romande signale plusieurs autres cas d'aliénation soi-disant imputables à l'Armée du Salut ¹⁰⁶. De là à soupçonner le salutisme de "peupler les hospices d'aliénés" ¹⁰⁷, il n'y avait qu'un pas. Et voici pire encore:

Armée du Salut

"Samedi matin, la justice de paix du Val-de-Ruz a procédé dans la forêt (...) à la levée du cadavre d'une demoiselle d'une trentaine d'années (...).

"Cette personne atteinte de mélancolie et dont le système nerveux avait été très surexcité par les exercices de l'**Armée du Salut** s'est retirée dans la forêt où elle est morte de faim et de froid."

"Dans le manteau, on a

"Nouvelles sectes"

"Dans la matinée de dimanche, les gendarmes découvraient le corps d'un homme nu sous une couverture dans la commune de Sainte-Eulalie-de-Cernon. Guidés par la trace de ses pas dans la neige jusqu'à une ferme voisine, les enquêteurs devaient établir qu'il s'agissait d'un ingénieur électronicien originaire de la région parisienne (...), membre d'une secte religieuse ayant

trouvé deux feuilles de chants de l'**Armée du Salut**, et des fragments d'un recueil de cantiques. Cette mort (...) démontre que les exercices (...) de l'Armée du Salut ont quelquefois de funestes conséquences." 108

son siège aux Etats-Unis (...).

"Selon les premières constatations, [il] serait sorti seul dans la nuit de samedi à dimanche, simplement revêtu d'une couverture, et aurait succombé à une température avoisinant les -10 degrés (...)." 109

"Sa femme accuse l'Eglise de Scientologie [de l']avoir acculé (...) à cette folle sortie nocturne. D'après elle, la personnalité de [son mari] avait basculé depuis sa rencontre avec la Scientologie." 110

Mais tous les salutistes ne devenaient pas fous ou ne se suicidaient pas. Que leur arrivait-il donc? Eh bien, à en croire la propagande anti-salutiste, leur sort n'était guère enviable:

"La recrutement se fait par adhésion libre autant qu'on peut appeler libre celui ou celle qui ont été 'rompus', suivant l'expression pittoresque des ordres et règlements, par une ou plusieurs séances de l'Armée. Mais sitôt recruté, le soldat est soigneusement enregistré, et il n'est plus perdu de vue. (...) [Les officiers] peuvent être déplacés ou utilisés au gré du général."

"L'espionnage et le système des rapports journaliers au quartier général sont réglés par des

prescriptions minutieuses. (...) les soldats nouvellement recrutés sont surveillés par les sous-officiers, visités et réprimandés par les officiers, s'ils ne fréquentent pas assidûment les réunions et ne s'acquittent pas des tâches dont ils sont chargés." 111

Les membres engagés à plein temps vivaient en outre, affirmait-on, dans des conditions précaires:

Armée du Salut

"Aucun salaire n'est garanti aux officiers. Aussi arrive-t-il dans les localités où les soldats sont pauvres et en nombre restreint que les officiers meurent littéralement de faim." 112

"Nouvelles sectes"

"(...) les adeptes travaillent, exploités comme des esclaves, **au mépris de toute législation sociale.**"

"(...) **les adeptes vivent dans le dénuement,** quand ce n'est pas dans la misère physiologique." 113

Pour noircir encore la situation, le mouvement demande toujours plus et n'hésite pas à abandonner froidement ceux de ses adeptes qui cessent de satisfaire ses exigences:

Armée du Salut

"L'officier qui ne réussit pas à faire UN NOMBRE SUFFISANT DE RECRUES, NE REÇOIT PLUS DE PAIE." 114

"[Un officier qui ne rapportait pas assez d'argent]"

"Nouvelles sectes"

"(...) malheur au faible ou à l'inefficace: il n'a pas sa place à l'AUCM et on le lui fera sentir (...). Malheur à celui qui ne rapporte pas assez d'argent (...)." 116

fut congédié sans vergogne."

"On abandonna ainsi ce pauvre diable à lui-même, qui pourtant avait perdu les meilleures années de sa jeunesse en prêchant l'évangile aux pécheurs perdus pour le compte de l'Armée du Salut! Ceci n'est qu'un cas sur mille à ma connaissance, et combien d'autres encore dont on ne parle pas!" 115

"[Une jeune fille] avait été abandonnée par la secte. Pour cette dernière elle ne représentait aucun intérêt financier." 117

"Il faut mentionner ici ceux qui sont rejetés par la secte, soit qu'ils sont trop délabrés physiquement et mentalement, soit qu'ils ne sont plus 'rentables' et deviennent une charge." 118

"Ceux qui sont renvoyés le sont souvent pour non-productivité." 119

Cela nous mène tout naturellement au troisième point relevé par le Conseil d'Etat neuchâtelois et par toute la propagande anti-salutiste: l'aspect **financier**. Là encore, inutile d'insister sur les parallèles avec les accusations émises à l'encontre de nouveaux mouvements religieux: les textes paraissent suffisamment éloquentes...

Armée du Salut

"L'Armée du Salut a pour but essentiel de collecter de l'argent; ses publications reviennent sans cesse sur cette question. Vente de brochures et de journaux

"Nouvelles sectes"

"(...) il ne faut pas oublier que beaucoup de ces sectes ont un seul objectif: gagner de l'argent..." 123

"Bien structurées et

pour réaliser des bénéfices, collectes répétées, appels de fonds réitérés: on voit bien que les biens de ce monde ont un grand attrait pour elle. (...)

[Dans les] ordres et règlements, nous trouvons des prescriptions minutieuses et fort bien conçues sur la manière de faire les collectes. Il y est recommandé de 'se mettre résolument à tirer de l'argent des gens' et à les presser convenablement à cet effet.(...)

"Grâce à cet appel de fonds incessant, l'Armée du Salut réalise des recettes très considérables." 120

"(...) ce qu'il y a de réel, ce sont les collectes fort productives, paraît-il, qui se font (...) pour le profit exclusif de l'Armée, au détriment de nos pauvres et pour un emploi qui ne peut être contrôlé (...)." 121

"(...) l'organisation est

disposant de capitaux considérables, ces organisations affairistes n'ont d'autres buts réels que le profit matériel." 124

"Immanquablement, la secte dispose de richesses sans commune mesure avec le nombre de ses adhérents." 125

"Personne ne doit oublier

absolue et despotique, et peut être appelée en droit une industrie au compte de son chef, William Booth." 122

(...) que les cinq cent mille Français 'sous influence' n'ont d'autre rôle que d'assurer une vie de milliardaires à une poignée de gourous dans le monde..." 126

Bien qu'en désaccord avec Mme de Gasparin dans d'autres domaines, la presse radicale la félicitait donc de dénoncer "cette honteuse exploitation des esprits et des porte-monnaie" 127. Plus que comme une secte religieuse, il paraissait approprié de considérer l'Armée du Salut comme "une société financière" 128. Les défenseurs du mouvement estimaient que les attaques constituaient une persécution contre un groupe religieux, mais les adversaires du salutisme récusait ces arguments.

Armée du Salut

"(...) l'ignoble exploitation que l'Armée du Salut cache derrière le voile de la religion (...)" 129

"Evidemment M. Booth et ses lieutenants ne sont que des grands faiseurs exploitant la sincérité des âmes faibles, des chevaliers d'industrie abritant leur soif d'argent et de domination sous une étiquette religieuse." 130

"Nouvelles sectes"

"Devons-nous accepter de telles pratiques au nom de la liberté religieuse? (...)

"Le problème n'est pas religieux. (...)

"Ne permettons pas à des marchands de s'enrichir sous façon de religion." 133

"Dans le monde libre, des individus peu scrupuleux ont compris qu'il y avait un marché à exploiter (...).

"Ils ont fabriqué de

"Nous avons expulsé des baladins, des chevaliers d'industrie, des fauteurs de scandale; mais nous n'avons jamais opposé la moindre entrave à une croyance quelconque, quelle que pût être son extravagance ou son ineptie." 131

"Ce serait vraiment trop facile de mal faire si l'on pouvait (...) commettre les actes les plus coupables et les plus illégaux à la seule condition de se couvrir du manteau de la religion." 132

toutes pièces des religions factices (...)." 134

"(...) une poignée d'imposteurs qui sous le prétexte de pratiquer une religion quelconque exploitaient ignominieusement une jeunesse en quête de spiritualité." 135

"[Le Parlement européen], considérant l'inquiétude que suscitent (...) les activités de nouvelles organisations oeuvrant sous le couvert de la liberté religieuse (...)" 136

"Il faut se méfier: une secte n'est pas une religion. La plupart de ces groupes empruntent à la religion certains artifices mais l'intention du fondateur elle-même n'est pas religieuse." 137

Conclusion simple, claire, évidente de cette accumulation de "faits": si l'Etat intervient et sévit contre cette "secte qui est une honte pour la civilisation" 138, c'est à bon droit.

Armée du Salut

"(...) nous nous refusons à admettre qu'un calcul intelligent n'ait pas coopéré à l'organisation d'un appareil aussi remarquable au point de vue matériel et financier." 139

"Et si les gens qui se livrent à ces pratiques odieuses n'ont qu'un but, soutirer de l'argent à ceux qu'ils affolent, nous disons que ce sont les plus dangereux des exploiters et que l'Etat doit intervenir au nom des plus hautes raisons sociales et des plus vulgaires considérations morales." 140

"Nouvelles sectes"

"(...) les méthodes employées par ces organisations sont les mêmes partout et relèvent d'un plan délibéré de conquête de puissance et d'argent." 141

"Enfin, si les techniques les plus modernes du marketing au service d'un recrutement intensif n'annoncent pas, au départ, la couleur; s'il est scientifiquement organisé, à l'échelle internationale, de convaincre toujours davantage de jeunes transformés en travailleurs dont on sait le profit que chacun d'eux représente chaque jour; si, par-dessus tout cela, le terme d'église masque des activités qui exploitent la crédulité de personnes socialement les plus faibles, le rôle de l'Etat est de réduire ces manipulations intolérables." 142

"(...) les sectes ne sont pas des associations

parmi d'autres, comme les autres. Elles ne sont pas tolérables." ¹⁴³

DES ACCUSATIONS EXPLICABLES ?

Nous pourrions en rester là et méditer sur les malheurs des minorités religieuses au cours des siècles. Mais allons plus loin. Poussons l'enquête jusqu'au bout. Demandons-nous quels **fondements** avaient ces choquantes attaques contre l'Armée du Salut. Indirectement, cela pourrait nous permettre d'acquérir une vision plus nuancée et plus juste de certains problèmes posés par les "nouvelles sectes" - de mieux saisir la complexité d'un problème trop souvent abordé de manière simpliste, dans un sens ou dans l'autre...

Comment réagirions-nous aujourd'hui si la publication des règlements internes de quelque groupe controversé nous révélait des propos de ce genre:

"Afin de gagner des amis, remarquez les particularités des divers individus que vous rencontrez, leurs intérêts, leurs habitudes, etc., et placez devant chacun d'eux le trait du Service ¹⁴⁴ le plus propre à les attirer." ¹⁴⁵

"Rencontrez-vous un gentleman intéressé à quelque bonne oeuvre, ne vous dépêchez pas de tout lui dire. Trouvez quelles sont ses vues, insistez sur les points où nous nous rencontrons. Si vous découvrez que quelques-unes de nos opérations excitent sa répugnance (...), n'argumentez jamais, appuyez sur d'autres points." ¹⁴⁶

"[Le responsable local] ne perdra pas une occasion de converser avec les gens de toute

espèce et les induira à prier; il découvrira ainsi leur condition spirituelle et leurs idées sur les sujets religieux." 147

"L'officier doit nécessairement veiller contre tout écart à l'obéissance aux ordres (...)." 148

Ce ne sont que quelques exemples de ce que Mme de Gasparin avait pu trouver dans les **Orders and Regulations**. Si l'on en lit la version anglaise intégrale, on est surtout frappé par le caractère minutieux à l'excès de toute l'organisation - les moindre détails sont prévus. Ancien chef de l'Armée du Salut en Suisse, Robert Chevalley commente:

"En chef né qu'il était, William Booth sut mettre à profit les bons côtés de son système de commandement, assurant à son mouvement une grande cohésion et une remarquable rapidité d'action, non sans toutefois éviter toujours certaines outrances: dans leur première mouture, les **Ordres et Règlements pour officiers**, conçus et rédigés par le Général en personne, fournirent à de bons chrétiens protestants un motif assez compréhensible de s'alarmer. Le principe du commandement sans réplique et de l'obéissance absolue y était poussé à l'extrême, par la transposition exagérée, dans le contexte salutiste, de normes et d'instructions alors en vigueur dans l'armée britannique.

"A un siècle de distance, on s'aperçoit à quel point le temps a apporté son correctif à ce que le système pouvait avoir d'excessif." 149

Cette dernière remarque est importante: nous croyons qu'elle vaut aussi pour quelques-uns des mouvements actuellement très controversés. Comme les individus, les groupes doivent faire leurs

expériences, bonnes et mauvaises. Il serait absurde d'exiger qu'ils naissent déjà parvenus à leur maturité.

La forme très militaire donnée à l'Armée du Salut était en partie le résultat du tempérament et des expériences de William Booth, hanté par un souci d'**efficacité** dans son action. Robert Chevalley rapporte qu'il s'était exclamé un jour, après expérience de systèmes plus "démocratiques" qui causaient perte de temps par suite d'interminables discussions et manque d'action:

"Si l'on avait eu des réunions de comités au temps de Moïse, jamais les Israélites n'auraient franchi la mer Rouge!"¹⁵⁰

On pouvait interpréter de plusieurs façons cette discipline militaire, et faire des **Ordres et Règlements** deux lectures passablement différentes selon ce qu'on y sélectionnait comme essentiel. Une brochure pro-salutiste reproche à la comtesse de Gasparin de n'avoir pas cité des passages qui jetaient une autre lumière sur l'esprit salutiste, par exemple:

"Aucune règle ne doit être interprétée de façon à gêner ou à supprimer cette parfaite liberté spirituelle qui est la plus grande des nécessités."¹⁵¹

De même, lorsque nous lisons aujourd'hui des publications émanant de milieux "anti-sectes", nous ne pouvons pas contester, dans une grande partie des cas, l'authenticité des écrits ou propos émanant de nouveaux mouvements religieux et cités pour "démolir" ces groupes. Mais exactitude littérale de la citation ne signifie pas forcément compréhension du contexte ou de l'esprit des termes...

Mme de Gasparin, faisait remarquer William Booth, n'avait "jamais assisté" à une réunion salutiste ou parlé à un officier salutiste¹⁵² - autre trait de ressemblance avec certains prétendus "spécialistes" actuels des sectes, qui n'ont visiblement à leur actif que des contacts très furtifs avec les mouvements qu'ils attaquent...

Nous ne savons pas si Mme de Gasparin persista au moins comme lectrice assidue des publications salutistes; si ce fut le cas, elle y trouva sans nul doute de quoi conforter ses appréhensions. Affirmations conquérantes du style: "l'Armée du Salut est vraiment l'envoyée de Dieu pour sauver le monde entier."¹⁵³ Témoignage d'un "petit soldat de dix ans" déclarant: "Il y a trois semaines, je me suis donné à Dieu."¹⁵⁴ Le général Booth demandant aux salutistes d'être prêts "à mourir à leur poste" s'il le faut¹⁵⁵. Ce ne sont que quelques exemples. Des textes de ce type provenant de quelque "nouvelle secte" lui vaudraient, sans le moindre doute, d'être qualifiée de groupe fanatique et mégalomane, enfermant les enfants dans un milieu "univoque" et poussant ses adeptes à sacrifier leur vie pour le compte du mouvement.

Mme de Gasparin aurait aussi pu lire dans les journaux salutistes:

"(...) OBEIR, voilà ce qu'il faut. Quelqu'un de capable de DIRIGER, et à côté de cela l'obéissance sur toute la ligne; c'est tout ce qu'il nous faut."¹⁵⁶

"Obéissance prompte, sans raisonnement et quelquefois sans comprendre. Obéissance sur toute la ligne."¹⁵⁷

La "Maréchale" faisait en ces termes l'éloge du système militaire:

"IL OBLIGE TOUS LES PETITS INTERETS PERSONNELS A CEDER DEVANT L'INTERET GENERAL, ou plutôt il les fait disparaître dans l'unique grand but qui est devenu l'intérêt de tous, l'avancement de la guerre, le salut du monde." ¹⁵⁸

Et de renchérir: il est aussi "LE PLUS ECONOMIQUE SOUS TOUS LES RAPPORTS". Imaginez-vous le rugissement d'indignation par lequel nos modernes polémistes accueilleraient de pareils "aveux"? des commentaires du genre: "non seulement ils exploitent leurs adeptes, mais ils ont encore le cynisme de le reconnaître!"

Ne parlons pas des méthodes de prosélytisme. On juge celles des "nouvelles sectes" souvent trop insistantes, voici un spécimen de l'"approche" salustienne au XIXe siècle:

"Oh! dit-on, il faut pourtant du tact, du jugement. Il ne faut pas introduire de force la religion dans la gorge des gens. Laissez-moi vous dire alors que jamais vous ne la ferez entrer. Quoi! je dois attendre qu'un homme inconverti, sans Dieu, veuille être sauvé afin d'essayer de le sauver! Il ne voudra jamais être sauvé, jusqu'à ce que le râle de la mort soit dans sa gorge! (...) Non, il faut les obliger à regarder, arracher le bandeau qui couvre leurs yeux, et s'ils se sauvent d'un endroit, courir après eux dans un autre, et ne leur laisser aucune paix jusqu'à ce qu'ils se soumettent à Dieu et que leurs âmes soient sauvées. (...) Il ne faudrait laisser

aux gens aucun repos et les amener à être sauvés ne fût-ce que pour **se délivrer de nos importunités.**" 159

Qu'arrivera-t-il au nouveau converti? On relèvera son nom, et ensuite on le confiera à quelqu'un qui sera responsable de lui:

"(...) chaque sergent ou sergente spécialement désignés pour cela doit être comme son père ou sa mère nourriciers (...)." 160

Du converti ainsi encadré, que fera ensuite l'Armée? Le général Booth l'expliquait très clairement:

"Je répondrais sans un instant d'hésitation: **Mettez-le à l'oeuvre!**

"Envoyez-le au coeur de la mêlée, et d'une manière ou d'une autre, utilisez-les tout de suite pour la guerre."

"Si vous voulez conserver vos nouveaux convertis (...), mettez-les à l'oeuvre." 161

"Il est important (...) que chaque converti (...) soit, dès le lendemain soir, appelé à faire quelque chose pour le salut d'un autre. Et de plus, un de ses camarades devrait être chargé de s'assurer qu'il accomplisse ce devoir ou de le reprendre s'il le néglige.

"Je veux dire qu'il devra être appelé à rendre témoignage à tel coin de rue, à faire connaître dans tel lieu de plaisir l'annonce d'une réunion (...)." 162

Une fois encore, évidente similitude avec les interrogations posées par l'action de "nouvelles sectes" auxquelles on reproche de lancer leurs

nouveaux adeptes "sur le terrain" sans période équivalente au "noviciat" des ordres religieux. Et, reconnaissons-le, si l'on considère les choses froidement, avec le regard de l'observateur non impliqué, un "noviciat" serait préférable. Mais c'est négliger la charge émotionnelle de l'expérience de conversion subite (puisque'il s'agit évidemment ici de tels cas). Cet enthousiasme du nouveau converti doit être stimulé, attisé tant que la brûlante expérience reste encore profondément imprimée en lui. Sinon, la flamme pourrait vite s'éteindre.

Les réactions à l'égard de l'Armée du Salut furent donc violentes, mais y eut-il aussi un élément de provocation de sa part? Bien sûr, il serait très excessif de prétendre, comme certains journaux de l'époque, que les salutistes avaient cherché, par leur comportement, à provoquer les troubles qui les avaient accueillis. Mais le Conseil fédéral souligna que certaines attitudes avaient pu être perçues comme irritantes:

"Condamné à une amende pour quelque infraction à une règle de police, le salutiste ne la paie pas; il marche en prison, d'où il écrit des lettres et remercie Dieu de l'avoir jugé digne de souffrir pour sa cause. Les journaux de l'armée publient ces lettres, ou donnent le dessin des barreaux de la prison, et cela enflamme le zèle des néophytes." 163

Il faudrait étudier un jour l'attitude de certaines sectes à l'égard de la persécution: cette dernière paraît souvent interprétée comme une sorte de légitimation: on est persécuté parce qu'on persévère dans la bonne voie - il est dans la nature des choses que les forces sataniques se déchaînent contre les élus. "Le serviteur n'est pas plus grand que le

maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi." (Jean 15:20)

Chercherions-nous à insinuer que les salutistes ne récoltèrent en somme que ce qu'ils avaient semé? Absolument pas: il y a un siècle comme aujourd'hui, les vexations que subirent les salutistes sont explicables peut-être, **en aucun cas justifiables**. Notre propos est ailleurs: montrer qu'autant on trouve des faits et arguments pour s'en prendre aux "nouvelles sectes", autant on pouvait de bonne foi en dénicher pour critiquer l'Armée du Salut (sans confondre deux phénomènes différents, tant par le contexte historique que par les références spirituelles). Pouvoir utiliser comme point de comparaison un groupe aussi unanimement jugé sympathique aujourd'hui que l'Armée du Salut rend les parallèles frappants au plus haut point.

En réalité, nous soupçonnons que le conflit est - hier comme aujourd'hui - celui de regards radicalement différents portés sur les **mêmes** faits par des personnes adoptant des points de vue divergents.

C'est aussi l'éternel problème des réactions de la masse face à de petits groupes religieux exigeants, conquérants et brûlants d'ardeur - des mouvements appelant à un engagement sans compromis. "On ne tolère les chrétiens 'baptisés de feu' que dans le passé ou dans l'avenir, jamais dans le présent", soupirait Clibborn¹⁶⁴.

"Ce que l'on voudrait, c'est une religion paisible, dont personne ne parle; une religion que personne ne voie ou n'entende; une religion pouvant être possédée sans que personne s'en doute dans l'entourage du possesseur (...)." ¹⁶⁵

Pas de malentendu: beaucoup de groupes incriminés aujourd'hui ne mériteront jamais notre sympathie au même titre que l'Armée du Salut. Il serait simpliste de prétendre "blanchir" des mouvements contemporains par la seule vertu de parallèles historiques. Ceux-ci contribuent cependant à ramener les controverses présentes à de plus justes proportions et à les dépouiller de leur caractère de redoutable étrangeté, puisque nous leur découvrons des précédents.

Diverses critiques émises contre quelques "nouvelles sectes" sont probablement justifiées. Le problème ne se situe pas là. Cette étude a pour unique but d'inciter à la prudence, à la modération et au refus des stéréotypes en montrant que, dans la perspective de l'historien, indépendamment de la réalité éventuelle des actes reprochés dans certains cas, la **structure** du phénomène des réactions contre des groupements minoritaires semble demeurer souvent, au cours des siècles, foncièrement identique.

N O T E S

- 1) **Attentats aux droits constitutionnels en Suisse en matière de liberté religieuse, droit de réunion, inviolabilité du domicile, etc.** (Publications de la Ligue du droit commun, N° 3), Lausanne, 1885, p. 6.
- 2) **Inner and Outer Peace**, Montréal, Peace Publishing, 1984, pp. 6-7.
- 3) David G. Bromley et Anson D. Shupe, **Strange Gods. The Great American Cult Scare**, Boston, Beacon Press, 1981, pp. 9-19.
- 4) **Ibid.**, pp. 15-17. Voir aussi Anson D. Shupe, **Six Perspectives on New Religions. A Case Study Approach**, New York / Toronto, Edwin Mellen Press, 1981, pp. 220-225.
- 5) Donald E. Miller, "Deprogramming in Historical Perspective", in David G. Bromley et James T. Richardson (ed.), **The Brainwashing / Deprogramming Controversy: Sociological, Psychological, Legal and Historical Perspectives**, New York / Toronto, Edwin Mellen Press, 1983, pp. 15-28 (p. 27).
- 6) "Deep Structures in the Study of New Religions", in Jacob Needleman et George Baker (ed.), **Understanding the New Religions**, New York, Seabury Press, 1978, pp. 122-130.
- 7) "Myths Sanctioning Religious Persecution", in M. Darrol Bryant et Herbert W. Richardson (ed.), **A Time for Consideration. A Scholarly Appraisal of the Unification Church**, New York / Toronto, Edwin Mellen Press, 1978, pp. 3-19 (ce texte ne figure que dans la 1ère éd.).
- 8) H. Cox, "Deep Structures...", pp. 125-126.

- 9) David Brion Davis, "Some Themes of Counter-Subversion: An Analysis of Anti-Masonic, Anti-Catholic, and Anti-Mormon Literature", in **Mississippi Valley Historical Review**, sept. 1960, pp. 205-224 (pp. 206-207).
- 10) **Ibid.**, p. 208.
- 11) **A propos du roman de A. Daudet "L'Évangéliste". Correspondance publiée par l'Église évangélique de Cette, Nîmes, 1883.**
- 12) **Ibid.**, pp. 60-61 (mêmes termes dans l'art. cité à la note suivante).
- 13) **Le Figaro**, supplément littéraire du dimanche, 10 février 1883, p. 1.
- 14) **Ibid.**
- 15) Art. de J. Poujol (cité **infra**), p. 200.
- 16) J. Poujol, "Réalité et fiction dans 'L'Évangéliste' d'Alphonse Daudet", in **Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français**, avril-juin 1984, pp. 193-229. Notre attention a été attirée sur cet article par une communication de Michel Roth dans **L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux** (sept. 1985, col. 759-760); qu'il en soit remercié ici.
- 17) [Robert Chevalley], **Une Armée en marche, 1882-1982. Cent ans de service salutiste en Suisse**, Berne, s.d. [1982].
- 18) **Rapport présenté à l'Assemblée fédérale par le Conseil fédéral suisse sur sa gestion pendant l'année 1887**, p.174.
- 19) **Feuille fédérale de la Confédération suisse**, 1890, vol. III, pp. 161-162.
- 20) **Ibid.**, p. 163.
- 21) **Feuille fédérale**, 1893, vol. I, pp. 337-338.
- 22) R. Chevalley, **op. cit.**, p. 90.

- 23) **Ibid.**, p. 91.
- 24) Gustave Isely, **Chrétiens, Sectaires et Mécréants. Brève étude des mouvements évangéliques et des noms, surnoms ou sobriquets qui furent donnés à leurs membres au cours des âges**, Genève / Paris, Labor et Fides / Altis, 1954, p. 131.
- 25) **Ibid.**, p. 133.
- 26) Il est frappant de constater que l'agitation contre l'Armée du Salut s'accompagna de quelques désordres autour d'associations qui n'avaient aucun lien avec elle: ainsi, en 1883, perturbation d'un culte de l'Eglise libre à Neuchâtel, d'une réunion de la Société de tempérance à La Chaux-de-Fonds (les salutistes menaient également campagne contre l'alcoolisme), etc.
- 27) **La Revue** (Lausanne), 14:301 [=14e année, N° 301], 21 déc. 1883.
- 28) Une antipathie qui allait de pair avec l'hostilité à l'égard des "momiers", si l'on en croit cette intéressante notation sur l'état d'esprit de la population vaudoise en 1845: "le sentiment populaire assimilait démocratie et opposition au Réveil, haine des jésuites et haine des méthodistes." (Robert Centlivres et Jean-Jacques Fleury, **De l'Eglise d'Etat à l'Eglise nationale (1839-1863)** [Bibliothèque Historique Vaudoise, XXXV], Lausanne, 1963, p. 21)
- 29) **Le Genevois**, 9:25, 30 janvier 1883.
- 30) Une similitude qu'admet volontiers aujourd'hui R. Chevalley, mais bien sûr sans y attacher une signification péjorative (**op. cit.**, p. 21).
- 31) **Le Genevois**, 9:6, 8 janvier 1883 (voir aussi 8:304, 25 déc. 1882; 9:18, 22 janvier 1883).
- 32) **Le Genevois**, 9:9, 11 janvier 1883.
- 33) **Le Genevois**, 9:23, 27 janvier 1883.

- 34) **Le Genevois**, 9:25, 30 janvier 1883.
- 35) **Le Genevois**, 9:27, 1er février 1883.
- 36) "Actes peu graves mais regrettables commis par quelques gamins ou quelques personnages douteux" (9:30, 5 février 1883).
- 37) La réaction de la population a sa racine "dans l'honnêteté et le bon sens publics" (*ibid.*).
- 38) **Le Genevois**, 9:29, 3 février 1883.
- 39) **Le Genevois**, 9:23, 27 janvier 1883.
- 40) **Gazette de Lausanne**, 4 avril 1888.
- 41) **La Semaine religieuse de Genève**, 12 mai 1888.
- 42) **La Liberté** (Fribourg), 13:24, 31 janvier 1883.
- 43) **La Liberté**, 13:180, 8 août 1883.
- 44) **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les pétitions relatives à l'Armée du Salut**, Neuchâtel, s.d. [1883], p. 4.
- 45) **Lisez et jugez. Armée - soi-disant - du Salut. Courts extraits de ses Ordres et Règlements** (2e éd. revue), Genève / Paris, 1883. Pour mieux comprendre la démarche de Mme de Gasparin, il faut rappeler que le comte de Gasparin et son épouse avaient, bien des années plus tôt, manifesté la même hantise de voir naître dans les Eglises protestantes des "ordres religieux" de type catholique lors de la fondation à Paris d'une communauté de diaconesses: "La comtesse avait ouvert le feu dans les **Archives du Christianisme** en 1850, appuyée en 1853 et 1854 par son mari. Elle revient à la charge en lançant un violent ouvrage en deux volumes, **Les Corporations monastiques au sein du protestantisme**, (...) en 1854 et 1855. C'est que les maisons de diaconesses s'étaient multipliées en Suisse, en Allemagne, en Angleterre. Le comte et la comtesse y voyaient, bien à tort, une

dangereuse déviation. (...) Aujourd'hui, tout le monde estime, admire ces 'soeurs de charité protestantes', dont la foi, l'amour, le comportement sont bien enracinées dans l'Eglise réformée." (Raoul Stephan, **Histoire du Protestantisme français**, Paris, Fayard, 1961, pp. 245-246)

- 46) Comtesse de Gasparin, **op. cit.**, p. 50.
- 47) **Rapport du Conseil d'Etat...**, p. 10.
- 48) **Ibid.**, p. 16.
- 49) **Berliner Tagblatt**, cité par **La Revue**, 15:32, 7 février 1883.
- 50) **Le Genevois**, 9:148, 25 juin 1883.
- 51) Comtesse de Gasparin, **op. cit.**, p. 47.
- 52) **Les Sectes. Que sont-elles? Comment agissent-elles? Comment s'en défendre? Ce qu'il faut en savoir**, Paris, Centre de documentation, d'éducation et d'action contre les manipulations mentales, 1984, p. 6
- 53) Emmanuelle Kaufmann, "On les appelle des 'sectes'", in **Le Cri des Hommes** (Fédération internationale des droits de l'homme, Paris), oct. 1981, pp. 28-35 (p. 30).
- 54) Comtesse de Gasparin, **op. cit.**, p. 49.
- 55) John G. Clark, "Sectes destructrices: explication et responsabilité" (texte photocopié [diffusé par l'Association pour la défense de la famille et de l'individu], Rennes, juillet 1978), p. 7.
- 56) Comtesse de Gasparin, **op. cit.**, pp. 52-53.
- 57) Pierre Le Cabellec, **Moon ou Jésus?** (numéro spécial du **BIP** [Bulletin Inter Paroissial, Lorient], avril 1977), p. 21.
- 58) Roger Ikor, **La Tête du Poisson. Les sectes: un mal de civilisation**, Paris, Albin Michel, 1983, p. 76.

- 59) Comtesse de Gasparin, **op. cit.**, p. 53.
- 60) **Ibid.**, pp. 54-55.
- 61) P. Le Cabellec, **Moon ou Jésus?**, p. 52.
- 62) Noter ce fait pour la compréhension du contexte historique: l'Armée du Salut a **polarisé** et **ranimé** les anti-pathies suscitées par plusieurs autres entreprises de "réveil".
- 63) **Rapport au Conseil d'Etat...**, pp. 11-12.
- 64) **Le Genevois**, 9:233, 3 oct. 1883.
- 65) Lettre du pasteur Samuel Charlesworth, citée par **Le Genevois**, 9:247, 19 oct. 1883.
- 66) Gilbert Picard, **L'Enfer des Sectes**, Paris, Le Carrousel FN, 1984, p. 20.
- 67) **Le Télégraphe** (Paris), 25 mars 1883.
- 68) Lettre de lecteur publiée dans **Le Genevois**, 9:26, 31 janvier 1883.
- 69) Lettre du pasteur Charlesworth, citée par **Le Genevois**, 9:51, 1er mars 1883.
- 70) **La Revue**, 22:227, 25 sept. 1890.
- 71) **Le Genevois**, 9:37, 13 février 1883.
- 72) **Rapport du Conseil d'Etat...**, p. 13.
- 73) **Le Genevois**, 9:31, 6 février 1883.
- 74) **En Avant!** (Paris), N° 14, février 1883, p. 1.
- 75) **Rapport du Conseil d'Etat...**, p. 12.
- 76) Opinion d'un responsable de l'Eglise protestante de Genève, résumée dans **Le Genevois**, 9:22, 26 janvier 1883.
- 77) Comtesse de Gasparin, **op. cit.**, p. 58.
- 78) **Ibid.**, p. 59.

- 79) H. Jensen (ex-membre de l'Armée du Salut), **Les Jésuites rouges. Quelques critiques sur l'Armée du Salut**, Lausanne, 1899, p. 12.
- 80) **Le Genevois**, 9:148, 25 juin 1883.
- 81) G. Picard, **op. cit.**, p. 240.
- 82) Françoise d'Eaubonne, **Dossier S... comme Sectes**, Paris, Ed. Alain Moreau, 1982, p. 92.
- 83) Témoignage d'un ex-dévoit de Krishna (**ibid.**, p. 101).
- 84) R. Ikor, **La Tête du Poisson**, p. 69.
- 85) R. Ikor, "Les sectes et la liberté", in **Les Cahiers rationalistes**, N° 364, déc. 1980, pp. 73-94 (p. 83).
- 86) J.G. Clark, "La manipulation de la folie" (texte photocopié [diffusé par l'A.D.F.I.], Rennes, juillet 1978), p.5.
- 87) R. Ikor, **La Tête du Poisson**, p. 62.
- 88) Alain Woodrow, **Les Nouvelles Sectes**, Paris, Seuil, 1977, pp. 85-86.
- 89) Témoignage d'un ex-mooniste, cité par P. Le Cabellec, **Dossiers Moon**, Mulhouse, Ed. Salvator, 1983, pp. 105-106.
- 90) J.P. Morin, **Sectarus. Le violeur de conscience**, Nangis, Ed. Eboli, 1982, p. 101.
- 91) H. Jensen, **op. cit.**, pp. 11-12.
- 92) **Le Télégraphe**, 25 mars 1883.
- 93) **Le Genevois**, 9:29, 3 février 1883.
- 94) J.P. Morin, **op. cit.**, p. 50.
- 95) H. Jensen, **op. cit.**, p. 12.
- 96) **Le Télégraphe**, 25 mars 1883.
- 97) Comtesse de Gasparin, **op. cit.**, p. 72.

- 98) J.P. Morin, *op. cit.*, p. 63.
- 99) D. Lortsch, *L'Armée du Salut et les Eglises*, Nîmes, s.d., p. 10.
- 100) Un psychiatre américain, cité par A. Woodrow, *op. cit.*, pp. 90-91.
- 101) *Le Genevois*, 9:148, 25 juin 1883.
- 102) J.P. Morin, *op. cit.*, p. 63.
- 103) *Le Genevois*, 9:37, 13 février 1883; *La Revue*, 15:37, 13 février 1883.
- 104) *Le Genevois*, 9:40, 16 février 1883.
- 105) *La Revue*, 15:105, 5 mai 1883.
- 106) *Le Genevois*, 9:50, 28 février 1883 et 9:290, 8 déc. 1883; *La Revue*, 15:105, 5 mai 1883 - et la liste (limitée à la Suisse romande et à l'année 1883) n'est peut-être pas exhaustive...
- 107) *Le Genevois*, 9:40, 16 février 1883.
- 108) Extrait du *Réveil*, cité par *Le Genevois*, 9:62, 14 mars 1883.
- 109) *Le Quotidien de Paris*, 2 janvier 1985.
- 110) *BUL.L.E.S.* (A.D.F.I., Paris), supplément au N° 5, 1er trimestre 1985, p. 4.
- 111) *Rapport du Conseil d'Etat...*, p. 17.
- 112) H. Jensen, *op. cit.*, p. 14.
- 113) *Les Sectes. Que sont-elles?...*, p. 6.
- 114) Comtesse de Gasparin, *op. cit.*, p. 45.
- 115) H. Jensen, *op. cit.*, pp. 15-16.
- 116) P. Le Cabellec, *Dossiers Moon*, p. 111.
- 117) J.P. Morin, *op. cit.*, p. 137.

- 118) "Sortir d'une secte, pas facile!", in **BUL.L.E.S.**, N° 3, 3e trimestre 1984, pp. 3-6 (p. 3).
- 119) Déclaration d'Alain Vivien à **L'Unité**, 19 avril 1985.
- 120) **Rapport du Conseil d'Etat...**, pp. 13-14.
- 121) **La Revue**, 15:100, 28 avril 1883.
- 122) H. Jensen, **op. cit.**, p. 4.
- 123) A. Vivien, cité par **Le Parisien**, 9 avril 1985.
- 124) J.P. Morin, **op. cit.**, p. 49.
- 125) **Les Sectes. Que sont-elles?...**, p. 6.
- 126) A. Vivien, cité par **Le Parisien**, 9 avril 1985.
- 127) **Le Genevois**, 9:34, 9 février 1883.
- 128) Le député Scheuchzer, cité par **La Revue**, 22:227, 25 sept. 1890.
- 129) **Le Genevois**, 9:43, 20 février 1883.
- 130) **Le Genevois**, 9:47, 24 février 1883.
- 131) **Le Genevois**, 9:59, 12 mars 1883.
- 132) **Le Genevois**, 9:230, 29 sept. 1883.
- 133) Antoine Weil (avocat), "Sectes et tolérance", in **FORUM Conseil de l'Europe** (Strasbourg), supplément au N° 2/83, pp. XIX-XX (p. XX).
- 134) J.P. Morin, **op. cit.**, pp. 48-49.
- 135) **Ibid.**, p. 96.
- 136) **Journal officiel des Communautés européennes**, 2.7.84, N° C 172/41.
- 137) Déclaration du P. Lemince au **Quotidien de Paris**, 10 avril 1985.
- 138) **La Revue**, 15:37, 13 février 1883.

- 139) **Le Genevois**, 9:25, 30 janvier 1883.
- 140) **Le Genevois**, 9:31, 6 février 1883.
- 141) E. Kaufmann, art. cité, p. 30.
- 142) Alain Vivien, **Les Sectes en France. Expressions de la liberté morale ou facteurs de manipulation?**, Paris, La Documentation Française, 1985, pp. 25-26.
- 143) R. Ikor, **Je porte plainte**, Paris, Albin Michel, 1981, p. 104.
- 144) Dans le jargon des **Orders and Regulations**, le mot "Service" avec une majuscule signifie l'organisation salutiste dans son ensemble.
- 145) Cité par la comtesse de Gasparin, **op. cit.**, p. 14.
- 146) **Ibid.**, pp. 14-15.
- 147) **Ibid.**, p. 17.
- 148) **Ibid.**, p. 29.
- 149) R. Chevalley, **op. cit.**, pp. 23-24.
- 150) **Ibid.**, p. 22.
- 151) Cité par [Railton?], **Jugez l'Armée du Salut telle qu'elle est. Réponse aux prétendus extraits des Ordres et Règlements**, Paris, s.d. [1883?], p. 10.
- 152) Lettre du général Booth, citée par [Mlle Bost?], **L'Armée du Salut dévoilée et révélations sur les comptes**, Neuchâtel, 1883, pp. 22-23.
- 153) **En Avant!**, N° 16, mars 1883, p. 4.
- 154) **En Avant!**, N° 17, avril 1883, p. 3.
- 155) **En Avant!**, N° 43, 1er mai 1884, p. 1.
- 156) W. Booth, in **En Avant!**, N° 137, 27 mars 1886, p. 2.
- 157) **En Avant!**, N° 165, 9 oct. 1886, p. 3.

- 158) **Ibid.**
- 159) Mme Booth, **Le Christianisme agressif**, Neuchâtel / Genève / Lausanne, 1883, p. 12.
- 160) **Cri de Guerre** (Genève), 1:16, 1er mars 1890, p. 3.
- 161) **Cri de Guerre**, 1:17, 8 mars 1890, p. 1.
- 162) **Ibid.**, p. 2.
- 163) **Feuille fédérale**, 1890, vol. III, p. 159.
- 164) "Une protestation au nom du droit commun" (tract de 4 p.), Neuchâtel, 1889.
- 165) **En Avant!**, N° 59, 27 sept. 1884, p. 2.

TABLE DES MATIERES

Préambule	3
Première partie	
Genèse d'une enquête	7
Panorama chronologique	12
Contexte des polémiques	16
Seconde partie	
Arguments d'hier et d'aujourd'hui	25
Des accusations explicables?	47
Notes	57

* * *